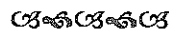


COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9808

**RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
REFECTION DE 2 PIECES D'ENROBES 11 RUE DE DUNKERQUE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par la société SADE CGTH LAMBLIN TP à Dardilly,
qui va procéder à la réfection de 2 pièces d'enrobé suite aux ouvertures de SUEZ sur trottoir
et stationnement au N°11 rue de Dunkerque

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité
des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation de tous les véhicules sera restreinte avec empiètement sur chaussée (largeur de voie maintenue 3,00M) au droit du chantier situé 11 rue de Dunkerque à compter du 11/04/2023, pour toute la durée des travaux estimée à 4 jours. Le chantier sera interdit au public.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier.

Art 3 : Les dépassements seront interdits. La vitesse sera limitée à 30km/h.

Art 4 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du matin d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise SADE CGTH LAMBLIN TP
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 06/04/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.